

**N° 19/5.12**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 90'800.00 POUR LE REMPLACEMENT DES DEUX BORNES ESCAMOTABLES, SISES À LA RUE DE COUVALOUP ET À LA GRAND-RUE**

---



**Direction de la sécurité publique et protection de la population**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 mai 2012.**

**Première séance de commission : lundi 14 mai 2012, à 18h30, à la salle de conférences de l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1.**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASPECTS TECHNIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>4</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, la gestion des bornes escamotables pour le contrôle d'accès à la zone piétonne de la Grand-Rue et de la rue de Couvaloup, est traitée par le personnel de la Direction de la sécurité publique et protection de la population et le parfait fonctionnement de ce système est indispensable pour les usagers mais également pour l'image de la Commune.

Ultérieurement, la zone piétonne a été étendue à la rue des Fossés, mais son entrée n'a pas été équipée d'un tel système.

## 2 ASPECTS TECHNIQUES

Mises en service en 2000, les 2 bornes escamotables de la Grand-Rue et de la rue de Couvaloup sont aujourd'hui surannées. En 2010 et 2011, les techniciens ont dû intervenir à 28 reprises pour des pannes importantes, dont cinq fois à cause d'accidents. Ces interventions ont engendré des frais s'élevant à environ CHF 16'400.00, dont CHF 3'419.00 ont été facturés aux responsables des dégâts.

Etant donné l'état général de ces 2 bornes, la technologie dépassée et les frais de réparations annuels, il est indispensable de les remplacer.

Les appareils existants sont reliés à la centrale de la police par un câblage électrique qui pourra être réutilisé pour les nouvelles bornes. L'installation d'un logiciel de centralisation sera nécessaire sur un poste de travail et permettra la gestion du contrôle d'accès et la supervision à distance du fonctionnement des 2 dispositifs (~350 badges pour les livreurs, taxis, commerçants, résidents, véhicules d'urgence, etc.).

## 3 ASPECTS FINANCIERS

2 bornes escamotables/postes de contrôle d'accès	CHF	40'464.00
Génie civil et boucles à induction	CHF	10'800.00
Logiciel de gestion à distance et de visualisation sur PC de l'état global de l'accès (borne en haut/bas, nbre de manœuvres, données techniques, modifications des horaires, configuration de l'appareillage, etc.)	CHF	15'600.00
Centrale d'interphonie/centrale de gestion des badges/lecteur/encodeur badges/badges	CHF	14'810.00
Module contrat d'entretien annuel pour les deux bornes et postes de contrôle d'accès	CHF	1'360.00
Frais divers et imprévus	CHF	1'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>84'034.00</b>
TVA 8%	CHF	6'722.70
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>90'756.75</b>

Un montant de CHF 300'000.00 est au plan des investissements avec un préavis prévu en 2013. L'urgence du remplacement de ces 2 bornes nous fait présenter ce premier préavis pour un montant de CHF 90'800.00.

Le solde de CHF 210'000.00 fera l'objet d'un autre préavis, qui prévoit le complément du bouclage de la zone piétonne du centre-ville, soit la pose de bornes commandées à la place de l'Hôtel-de-Ville et à la rue des Fossés.

#### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'800.00 pour le remplacement des deux bornes escamotables, sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 18'160.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement (N° 61000.3143.01) dès l'année 2013, à raison de CHF 1'400.00 par année.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 avril 2012.**

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella